



Banque le Choix du Président

INFORMATIONS À FOURNIR AU TITRE DU 3^e PILIER DE L'ACCORD DE BÂLE III

31 décembre 2014

Table des matières

Table des matières	2
TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D’APPLICATION	3
TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	5
TABLEAU 4 – RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES	7
TABLEAU 5 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L’APPROCHE STANDARD	10
TABLEAU 6 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DES APPROCHES NI	10
TABLEAU 7 – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT	11
TABLEAU 8 – RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES EXPOSITIONS	11
TABLEAU 9 – TITRISATION : COMMUNICATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L’APPROCHE STANDARD	11
TABLEAUX 10 ET 11 – RISQUES DE MARCHÉ	12
TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL	12
TABLEAU 13 – LES ACTIONS : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE	13
TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D’INTÉRÊT	13
RISQUE DE LIQUIDITÉ	14
RISQUE DE CHANGE	15
RÉMUNÉRATION	15

TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document renferme les informations à fournir concernant la Banque le Choix du Président (la « Banque PC » ou la « société ») exigées au titre du 3^e pilier de l'Accord de Bâle III (« Bâle III »). Ces informations sont communiquées afin de répondre aux obligations d'information définies dans le cadre du 3^e pilier du BSIF publiées en novembre 2007 et de satisfaire le préavis du BSIF au titre des exigences du 3^e pilier de Bâle III publié en juillet 2013. L'Accord de Bâle III, publié en juin 2011, témoigne des efforts soutenus du Comité de Bâle visant à améliorer le dispositif de régulation du secteur bancaire. Ce document s'appuie sur le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II)*. L'accord de Bâle III repose sur 3 piliers :

- 1^{er} pilier : Exigences minimales de fonds propres
- 2^e pilier : Procédure de surveillance prudentielle
- 3^e pilier : Discipline de marché

Le 3^e pilier apporte un complément au premier et au deuxième pilier en déterminant les informations qui doivent être fournies pour permettre aux participants du marché d'apprécier les principaux éléments d'information relatifs au champ d'application, aux fonds propres, à l'exposition aux risques et aux procédures d'évaluation des risques et, de ce fait, de déterminer si les fonds propres de la Banque PC sont adéquats.

Le BSIF exige que toutes les institutions appliquent le cadre de Bâle III et se conforment aux nouvelles obligations d'information en matière de composition des fonds propres. Le présent document traite de la structure des fonds propres ainsi que du calcul des exigences en matière d'adéquation des fonds propres selon les Directives de Bâle III, à la fois selon la méthode dite « tout compris » (c.-à-d. compte tenu de tous les ajustements qui seront requis au terme de la période de transition pour l'application des déductions qui prend fin le 1^{er} janvier 2018) et selon la méthode dite « transitoire » (c.-à-d. selon les dispositions transitoires en vigueur avant le 1^{er} janvier 2018), conformément aux exigences du BSIF.

Le présent rapport est non audité, et tous les montants qui y figurent sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Présentation de la Banque le Choix du Président

La Banque PC est une banque à charte canadienne de l'annexe I régie par la *Loi sur les banques* (Canada) et une filiale détenue entièrement par LCL. En partenariat avec d'autres institutions financières, la Banque PC offre, sous la bannière des Services financiers le Choix du Président^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers de détail aux particuliers qui résident au Canada. Les principaux secteurs d'activité de la Banque PC sont les suivants :

Cartes de crédit

La Banque PC a lancé son programme de cartes de crédit en 2001, et elle offre actuellement la carte MasterCard Services financiers le Choix du Président (« MasterCard PC ») partout au Canada. Le programme MasterCard PC contient certaines caractéristiques selon lesquelles les cartes de crédit ne comportent aucuns frais annuels et les détenteurs bénéficient d'un programme de récompenses concurrentiel qui leur permet d'accumuler et d'échanger des points PC contre des produits d'épicerie gratuits aux supermarchés de LCL. Les créances sur cartes de crédit et le financement connexe sont inscrits au bilan de la Banque PC. En 2014, la Banque PC a lancé la carte prépayée MasterCard.

Services bancaires de base

La Banque PC a démarré ses activités bancaires de base en 1998 par l'entremise d'un partenariat stratégique conclu avec une importante banque à charte canadienne (le « partenaire stratégique »). Sous la bannière des Services financiers le Choix du Président, la Banque PC offre des produits bancaires de détail en ligne et aux comptoirs bancaires exploités par le partenaire stratégique dans les magasins de LCL. Tous les dépôts, placements et produits de financement émis par les Services financiers le Choix du Président sont inscrits au bilan du partenaire stratégique. La Banque PC perçoit des produits d'intérêts et des honoraires aux termes de ce partenariat.

CPG

En 2010, la Banque PC a lancé un programme de certificats de placement garanti (les « CPG »). Les CPG offerts par la Banque PC sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). La Banque PC vend des CPG détenus à titre de prête-nom par l'intermédiaire de plusieurs courtiers au Canada.

Gouvernance

La société maintient une structure de gouvernance rigoureuse, qui prend la forme suivante :

- Surveillance par le conseil d'administration
 - Comité de gestion des risques
 - Comité d'audit
 - Comité de révision de la conduite des affaires
 - Comité de gouvernance
- Surveillance par la haute direction au moyen des organes suivants :
 - **Comité de gestion actif-passif (le « CGAP »)** – Aide le Comité de gestion des risques du conseil d'administration à :
 - surveiller les activités de gestion des risques de la Banque PC en offrant une orientation stratégique en matière de gestion du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt, du risque de placement et d'autres aspects de la gestion actif-passif;
 - s'assurer que la Banque PC dispose de fonds propres suffisants et appropriés compte tenu de son orientation stratégique et de ses plans commerciaux, de son profil de risque, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des simulations de crise;
 - évaluer de façon proactive la dynamique des composantes du bilan, compte tenu des données et aux prévisions économiques, du statut juridique de la Banque PC, de l'évolution des marchés, des prises de position en comptabilité, et autres.
 - **Comité de gestion des risques d'entreprise (le « CGRE »)** – Ce comité a pour responsabilité de repérer, de définir, d'apprécier, de gérer, de contrôler, de mesurer, de surveiller les risques d'entreprise auxquels la Banque PC est exposée et de faire rapport à leur sujet.
 - **Comité de gestion du risque de crédit et de la fraude (le « CGRCF »)** – A pour responsabilités principales de :
 - fournir une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de gestion du risque de crédit, notamment les stratégies, les politiques et les procédures y afférentes;

- s'assurer que les prévisions en matière de risque de crédit et de risque de fraude sont appropriées, compte tenu de l'orientation stratégique de la Banque PC, de son profil de risque et de seuil de tolérance au risque, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des simulations de crise;
- fournir des directives sur les méthodes visant à repérer, à définir, à apprécier, à gérer le risque de crédit et le risque de fraude et à faire rapport à leur sujet, et ce, de façon continue.
- **Audit interne (« AI »)** – Aide la direction à atteindre ses objectifs en proposant une approche systématique, objective et rigoureuse permettant d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des processus de la Banque PC en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.
- **Comité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes (le « LBA/LFAT »)** – Fournit une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de LBA/LFAT de la Banque PC en orientant l'élaboration d'une méthodologie et la création d'outils destinés à repérer, à définir, à évaluer, à gérer, à contrôler, à mesurer, à surveiller et à communiquer les risques liés au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes, tout en veillant à atténuer ces risques pour respecter le seuil de tolérance de risque de la Banque PC.
- **Comité de gestion du risque opérationnel (le « CGRO »)** – Est responsable de la planification, de la direction, de la surveillance et du contrôle en ce qui a trait à l'incidence sur la Banque PC des risques découlant de ses activités opérationnelles. Ses responsabilités principales comprennent ce qui suit :
 - s'assurer que la Banque PC respecte les mandats, les politiques et les procédures d'ordre opérationnel ainsi que la législation en vigueur;
 - surveiller le degré de tolérance au risque, la gestion de la continuité des activités, la sécurité de l'information, le contrôle interne, l'impartition, les média sociaux et la gestion des risques juridique et réglementaire;
 - surveiller d'autres risques opérationnels.

TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

INFORMATIONS QUALITATIVES

Gestion des risques de la Banque PC

La Banque PC effectue le calcul des fonds propres réglementaires selon les méthodes suivantes :

- la Banque PC gère son risque de crédit à l'aide de l'approche normalisée;
- la Banque PC n'est pas exposée au risque du marché, puisqu'elle ne détient aucun portefeuille de négociation;
- le risque opérationnel de la Banque PC est surveillé à l'aide de la méthode des indicateurs de base.

La Banque PC a mis en œuvre un vaste processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») afin de cerner et d'évaluer les risques importants auxquels elle est exposée et de s'assurer ainsi de disposer de fonds propres suffisants et appropriés. La Banque PC est convaincue que les calculs relatifs au premier et au deuxième pilier sont appropriés compte tenu de son modèle de gestion, des risques inhérents, des contrôles internes et des outils de gestion des risques et des risques résiduels. Les résultats du PIEAFP exécuté par la Banque PC ont permis de conclure qu'elle jouit d'une structure de fonds propres solide.

Les principes directeurs du PIEAFP sont résumés ci-après :

- **Proportionnalité** : Le PIEAFP de la Banque PC est conçu proportionnellement au degré de risque, à la complexité et à l'envergure des activités de la Banque.
- **Évaluation prospective** : Dans le cadre du PIEAFP, la Banque PC tient compte non seulement des risques existants, mais aussi des nouveaux risques et des stratégies commerciales futures.

- **Processus continu** : Le PIEAFP de la Banque PC n'est pas un processus ponctuel et statique, mais plutôt un exercice dynamique et continu visant à s'assurer que la Banque possède des systèmes fiables de gestion du risque et dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques en tout temps.
- **Évolution constante** : Le PIEAFP est constamment revu et amélioré en fonction des changements apportés au profil de risque et aux plans d'affaires de la Banque PC.
- **Essai pratique** : La méthodologie et les structures servant à définir les limites de risque utilisées pour mesurer et calculer les risques conformément au PIEAFP sont intégrées aux pratiques quotidiennes de gestion du risque de la Banque PC dans le cadre du programme de surveillance des risques d'entreprise. Tous les mois, le CGRE évalue les limites et le degré de tolérance au risque de la Banque PC relativement aux fonds propres et au ratio des fonds propres pour s'assurer que la Banque PC respecte sa tolérance au risque pour tous les facteurs de risque liés aux fonds propres, y compris ceux qui relèvent du PIEAFP.

Capitaux propres ordinaires – fonds propres de catégorie 1 bruts

La structure des fonds propres de la Banque PC est composée des éléments suivants, qui constituent les capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 bruts de la Banque PC :

- Actions ordinaires
- Résultats non distribués
- Surplus d'apport

La société est une filiale entièrement détenue par LCL. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 2014, 42 002 actions ordinaires de la Banque PC étaient émises et en circulation.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Total des fonds propres

31 décembre 2014

	Méthode dite « tout compris »	Méthode dite « transitoire »
1 Actions ordinaires et assimilées éligibles directement émises plus primes liées au capital correspondantes	47 412	
2 Bénéfices non distribués	697 479	
6 Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	744 891	
28 Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	(11 606)	
29 Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	733 285	742 570
44 Autres éléments de T1 (AT1)	–	
45 Fonds propres de base (T1 = CET1 + AT1)	733 285	742 570
58 Fonds propres complémentaires (T2)	–	
59 Total des fonds propres (TFP = T1 + T2)	733 285	742 570

Calcul des actifs pondérés des risques (approche standard)

	31 décembre 2014	
	Méthode dite « tout compris »	Méthode dite « transitoire »
60 Total des actifs pondérés des risques	2 814 877	2 824 162
	Méthode dite « tout compris »	Méthode dite « transitoire »
61 Actions ordinaires et assimilées de T1 (en % des actifs pondérés des risques)	26,05 %	26,29 %
62 T1 (en % des actifs pondérés des risques)	26,05 %	26,29 %
63 Total des fonds propres (en % des actifs pondérés des risques)	26,05 %	26,29 %

Cible du BSIF selon la méthode dite « tout compris »

69 Ratio cible des actions ordinaires et assimilées de T1, selon la méthode dite « tout compris »	7,0 %
70 Ratio cible de capital de catégorie 1 selon la méthode dite « tout compris »	8,5 %
71 Ratio cible du capital total selon la méthode dite « tout compris »	10,5 %

TABLEAU 4 – RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES**INFORMATIONS QUALITATIVES**

Le risque de crédit lié au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque PC représente le risque que celle-ci subisse une perte financière par suite de l'incapacité du débiteur, pour quelque raison que ce soit, d'honorer pleinement ses engagements financiers ou contractuels.

La Banque PC est exposée au risque de crédit en raison :

- des stratégies en matière d'acquisition visant à accorder du crédit à de nouveaux clients;
- des stratégies en matière de gestion des comptes visant à accorder du crédit additionnel à des clients existants.

La Banque PC agit comme un prêteur non garanti et a pour objectif de gérer un portefeuille de créances en respectant le degré de tolérance au risque de crédit qui a été approuvé par le conseil d'administration ainsi que la politique établie en matière de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes.

Le service de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes (le « SGRCPF ») est chargé de gérer le portefeuille et de veiller à ce que les paramètres en matière de concentration et de risque respectent les seuils prévus de tolérance au risque. Pour ce faire, le SGRCPF doit élaborer des politiques efficaces d'octroi de crédit, de gestion du portefeuille, de recouvrement et de détection des fraudes, ainsi que des procédures destinées à contrôler la nature, les caractéristiques, la diversité et la qualité du portefeuille de cartes de crédit.

Le SGRCPF doit mesurer efficacement les principaux indicateurs de risque et faire rapport à leur sujet au personnel du service ainsi qu'au personnel externe et interne de surveillance. Outre les activités régulières d'audit et les activités de surveillance réglementaires, le conseil a mis sur pied le Comité de gestion du risque de crédit et de la fraude, qui est chargé d'apprécier, de passer en revue et de surveiller les risques en matière de crédit et de fraude auxquels est exposée la Banque PC. Ces fonctions comprennent la surveillance des activités jugées importantes liées aux principaux indicateurs, aux changements de stratégies, à la validation des modèles et à la gestion du changement des politiques et procédures. Le comité rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration au moyen de son rapport ainsi que de celui du Comité de gestion des risques d'entreprise de la Banque PC.

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est déterminé conformément à la politique concernant les comptes de correction de valeur liés au risque de crédit qui a été approuvée par le conseil d'administration. Un compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est établi à l'égard des prêts en défaut du portefeuille de prêts de la Banque PC lorsque survient un événement générateur de pertes. La Banque PC établit le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit selon l'approche de la provision collective. Un prêt est objectivement considéré comme étant en défaut si le titulaire de carte déclare faillite, s'il est en défaut de paiement ou s'il cesse de s'acquitter de son obligation de remboursement du prêt. Les principaux paramètres de rendement de portefeuille qui ont une influence sur le montant des pertes sur créances, comme les taux de radiation mensuels en pourcentage de la moyenne des créances et les taux de défaillance, ainsi que les données macroéconomiques clés, servent à déterminer si le compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est adéquat. Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est examiné par le vice-président, Risque de crédit et le chef des finances avant d'être recommandé au conseil d'administration aux fins d'approbation finale.

Aux fins comptables, les prêts sur cartes de crédit sont évalués au coût amorti, lequel tient compte d'une réduction de valeur pour pertes sur cartes de crédit. Un prêt sur carte de crédit pour lequel un paiement contractuel est en souffrance depuis 180 jours ou dont la probabilité de recouvrement est jugée faible est radié.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les tableaux qui suivent présentent une analyse quantitative du portefeuille global de créances sur cartes de crédit de la Banque PC par solde de compte, limite de crédit, retard de paiement et répartition géographique.

Soldes de compte	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Solde créditeur	178 395	4,59 %	(17 615 140) \$	-0,66 %
Aucun solde	2 196 465	56,46 %	– \$	0,00 %
De 500,00 \$ ou moins	532 227	13,68 %	109 744 392 \$	4,11 %
De 500,01 \$ à 1 000,00 \$	270 294	6,95 %	201 499 374 \$	7,55 %
De 1 000,01 \$ à 3 000,00 \$	442 679	11,38 %	804 614 563 \$	30,16 %
De 3 000,01 \$ à 5 000,00 \$	147 012	3,78 %	567 372 256 \$	21,27 %
De 5 000,01 \$ à 10 000,00 \$	98 124	2,52 %	663 212 576 \$	24,86 %
De plus de 10 000,00 \$	24 825	0,64 %	339 056 096 \$	12,71 %
Total	3 890 021	100,00 %	2 667 884 117 \$	100,00 %

	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Limites de crédit				
De 500,00 \$ ou moins	329 967	8,48 %	14 530 544 \$	0,54 %
De 500,01 \$ à 1 000,00 \$	531 280	13,66 %	86 096 104 \$	3,23 %
De 1 000,01 \$ à 3 000,00 \$	996 832	25,63 %	435 030 237 \$	16,31 %
De 3 000,01 \$ à 5 000,00 \$	630 979	16,22 %	438 021 754 \$	16,42 %
De 5 000,01 à 10 000,00 \$	830 001	21,34 %	796 014 364 \$	29,84 %
De plus de 10 000,00 \$	570 962	14,67 %	898 191 114 \$	33,66 %
Total	3 890 021	100,00 %	2 667 884 117 \$	100,00 %

	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Jours en souffrance				
Comptes en règle ¹	3 796 234	97,59 %	2 487 678 627 \$	93,25 %
De 1 jour à 29 jours	58 531	1,50 %	112 486 458 \$	4,22 %
De 30 à 59 jours	13 515	0,35 %	23 750 342 \$	0,89 %
De 60 à 89 jours	7 232	0,19 %	13 639 938 \$	0,51 %
De 90 à 119 jours	5 529	0,14 %	11 251 784 \$	0,42 %
De 120 à 149 jours	4 689	0,12 %	9 958 318 \$	0,37 %
De 150 à 179 jours	4 270	0,11 %	9 055 870 \$	0,34 %
180 jours et plus	21	0,00 %	62 780 \$	0,00 %
Total	3 890 021	100,00 %	2 667 884 117 \$	100,00 %

Note 1 : La catégorie « Comptes en règle » englobe les comptes affichant un solde nul, un solde créditeur ou un transfert.

Provinces	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Alberta	446 508	11,48 %	338 743 100 \$	12,70 %
Colombie-Britannique	534 491	13,74 %	332 193 780 \$	12,45 %
Manitoba	157 924	4,06 %	128 257 496 \$	4,81 %
Nouveau-Brunswick	62 186	1,60 %	40 296 374 \$	1,51 %
Terre-Neuve-et-Labrador	29 610	0,76 %	19 086 478 \$	0,72 %
Nouvelle-Écosse	110 493	2,84 %	76 763 914 \$	2,88 %
Territoires du Nord-Ouest	2 181	0,06 %	1 293 590 \$	0,05 %
Nunavut	364	0,01 %	235 215 \$	0,01 %
Ontario	2 017 810	51,86 %	1 434 364 656 \$	53,75 %
Île-du-Prince-Édouard	15 097	0,39 %	9 663 209 \$	0,36 %
Québec	413 405	10,63 %	208 039 723 \$	7,80 %
Saskatchewan	91 097	2,34 %	74 965 966 \$	2,81 %
Yukon	4 261	0,11 %	2 846 727 \$	0,11 %
Autres	4 594	0,12 %	1 133 889 \$	0,04 %
Total	3 890 021	100,00 %	2 667 884 117 \$	100,00 %

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2014 :

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit à l'ouverture de l'exercice	47 365 \$
Provision pour pertes sur cartes de crédit	120 926
Recouvrements	18 821
Sorties	(133 154)
Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit au 31 décembre 2014	53 958 \$

TABLEAU 5 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD

La Banque PC investit dans des titres émis ou garantis par le gouvernement, des dépôts en trésorerie et des placements à court terme auprès d'institutions financières réglementées (se reporter aux détails figurant dans le tableau 8).

TABLEAU 6 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DES APPROCHES NI

La Banque PC gère le risque de crédit selon l'approche standard et, par conséquent, aucun de ses portefeuilles n'est visé par l'approche NI.

TABLEAU 7 – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les prêts de la Banque PC se composent exclusivement de créances sur cartes de crédit. Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas garantis. La société investit dans des titres émis ou garantis par le gouvernement ainsi que des dépôts auprès d'institutions financières réglementées. Par conséquent, nous sommes exposés à un risque négligeable en ce qui concerne ses placements.

TABLEAU 8 – RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES EXPOSITIONS

La Banque PC n'est pas exposée à un risque de contrepartie important se rapportant aux garants financiers, aux banques d'investissement ou à d'autres contreparties de dérivés. La Banque PC gère son exposition au risque de contrepartie de façon prudente en attribuant à l'interne des limites d'exposition totale, de durée et de notation pour chaque contrepartie.

Après le 31 décembre 2014, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme en dollars américains, qui viennent à échéance d'ici décembre 2015. Les contrats ont une valeur nominale totale de 27 millions de dollars américains.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

	31 décembre 2014	
	Montant	Pondération
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	74 999 \$	20 %
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	635 \$	50 %
Titres émis ou garantis par le gouvernement	149 909 \$	0 %

TABLEAU 9 – TITRISATION : COMMUNICATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD**INFORMATIONS QUALITATIVES**

Le risque lié à la titrisation s'entend de l'incapacité à conclure des ententes de titrisation adéquates aux fins de financement et le risque que la Banque PC se trouve incapable de remplir les exigences stipulées dans ses accords de titrisation. La Banque PC agit à titre d'initiateur et de promoteur de son programme de titrisation. Elle n'investit pas dans des titres adossés à des actifs et ne fournit pas de concours de trésorerie à des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

La Banque PC compte sur son programme de titrisation pour financer une grande partie de ses créances sur cartes de crédit. Le programme de titrisation comprend les deux grands volets suivants :

- Billets à terme émis par Fiducie cartes de crédit Eagle. En 2010, Fiducie cartes de crédit Eagle a émis des billets à moyen terme de série 2010-1 à 2,88 % de 250 millions de dollars échéant en 2013 ainsi que des billets à moyen terme de série 2010-2 à 3,58 % de 350 millions de dollars échéant en 2015. Le 17 décembre 2013, les billets à terme de premier rang de série 2010-1 et les billets à terme subordonnés d'une durée de trois ans d'un montant global de 250 millions de dollars émis par Eagle sont arrivés à échéance et ont été remboursés. En 2013, Fiducie cartes de crédit Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'un montant de 400 millions de dollars, échéant le 17 octobre 2018, et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,91 %.

- Papier commercial adossé à des actifs émis par les autres fiducies de titrisation indépendantes, comportant des taux variables et venant à échéance d'ici à 2016.
- Le 25 août 2014, Eagle a retenu les services de Fitch aux fins de la notation de ses billets des séries 2010-2 et 2013-1. Les notes sont présentées dans le tableau ci-dessous.
- Le 8 octobre 2014, Moody's a annoncé le relèvement des notes accordées aux billets des catégories B et C des deux séries d'Eagle. En effet, la note Aa2 (sf) a été octroyée aux billets de catégorie B et la note A2 (sf), aux billets de catégorie C. Moody's a confirmé la note Aaa (sf) attribuée aux billets de catégorie A d'Eagle.

Après le 31 décembre 2014, la Banque PC a décidé de racheter une tranche de 100 millions de dollars de participations en copropriété dans les créances titrisées auprès de l'une des autres fiducies de titrisation indépendantes. Cette transaction devrait avoir lieu aux environs du 17 mars 2015.

Fiducie cartes de crédit Eagle – Notations

	Au 31 décembre 2014		
	DBRS	Fitch	Moody's
Billets de catégorie A de série 2010-2 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)	Aaa (sf)
Billets de catégorie B de série 2010-2 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)	Aa2 (sf)
Billets de catégorie C de série 2010-2 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)	A2 (sf)
Billets de catégorie A de série 2013-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)	Aaa (sf)
Billets de catégorie B de série 2013-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)	Aa2 (sf)
Billets de catégorie C de série 2013-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)	A2 (sf)

ANALYSE QUANTITATIVE

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2014
Créances sur cartes de crédit, déduction faite de la correction de valeur	2 614 \$
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	605 \$

TABLEAUX 10 ET 11 – RISQUES DE MARCHÉ

La Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et n'est donc pas exposée au risque de marché.

TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL

La Banque PC emploie la méthode des indicateurs de base pour mesurer le risque opérationnel.

TABLEAU 13 – LES ACTIONS : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

La Banque PC ne détient aucun portefeuille bancaire ou portefeuille de capitaux propres et n'est donc pas exposée au risque lié aux capitaux propres.

TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**INFORMATIONS QUALITATIVES**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt ou de la volatilité des taux d'intérêt entraînent une perte financière, notamment en raison d'une augmentation du coût des fonds ou d'une diminution des marges occasionnée par une hausse des taux d'intérêt.

Pour réduire ce risque, la Banque applique les mesures d'atténuation suivantes :

- La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est la principale politique que le conseil a mise en place à la Banque PC pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les principes clés de cette politique sont les suivants :
 - Préserver la valeur à long terme du revenu tiré de l'écart de taux généré par les activités malgré la fluctuation des taux d'intérêt;
 - Gérer les flux de trésorerie tirés des actifs et des passifs de façon à maximiser le bénéfice tout en respectant les degrés de tolérance au risque approuvés.
- Il incombe à la direction de surveiller, de gérer les risques de taux d'intérêt et d'en faire rapport conformément aux politiques approuvées par le conseil. Le comité GAP se réunit mensuellement pour examiner le coût des fonds par canal, le plan de financement et la proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable du portefeuille, et il se réunit mensuellement pour examiner la sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC et des fonds propres réglementaires aux fluctuations parallèles et non parallèles des taux d'intérêt. Chaque trimestre, le comité GAP présente son rapport au comité de gestion des risques du conseil. Une fois par année, le comité de gestion des risques du conseil approuve le plan de gestion du risque de taux d'intérêt.

ANALYSE QUANTITATIVE

Structure des limites – La Banque PC s'assure de respecter les limites suivantes afin de se conformer aux politiques susmentionnées :

Proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable

- EXIGENCE : Une proportion adéquate d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable permet de diversifier l'exposition au risque de taux d'intérêt. La proportion acceptable d'instruments à taux fixe se situe dans une fourchette de 10 % à 40 %, alors que celle des instruments à taux variable se situe entre 60 % et 90 %.
- Au 31 décembre 2014, les instruments exposant la Banque PC à des risques étaient composés à 21 % d'instruments à taux variable et à 79 % d'instruments à taux fixe.

Sensibilité des produits d'intérêts nets

(toutes les mesures sont exprimées en dollars canadiens)

- EXIGENCE : Pour chaque variation négative parallèle de ± 200 points de base des taux d'intérêt, l'incidence sur les produits d'intérêts nets des 12 mois suivants ne doit pas dépasser 15 %.
- Au 31 décembre 2014, le ratio de sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC était de 4,43 % pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

Sensibilité de la valeur marchande

(toutes les mesures sont exprimées en dollars canadiens)

- EXIGENCE : Pour chaque variation parallèle de ± 200 points de base, l'incidence sur les fonds propres réglementaires ne doit pas dépasser 20 %.
- Au 31 décembre 2014, la sensibilité de la valeur marchande de la Banque PC était de 0,98 % pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ**Méthode de gestion du risque de liquidité de la Banque PC**

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque PC ne soit pas en mesure de produire ou d'obtenir suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie en temps opportun et à des prix raisonnables pour respecter ses engagements à mesure qu'ils arrivent à échéance et de financer de nouvelles occasions d'affaires dans le cadre de ses activités courantes. Le risque de liquidité correspond au risque que court la société de subir des pertes si elle ne détenait pas de liquidité suffisante pour surmonter une crise éventuelle.

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de liquidité* (« Liquidity Adequacy Requirements » ou « LAR »), laquelle établit deux normes minimales fondées sur le cadre de Bâle III, à savoir le ratio de liquidité à court terme (« RLC »), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015, et le ratio de liquidité à long terme (« RLL »), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La Banque est tenue de respecter un plafond en ce qui a trait au RLC à compter de janvier 2015.

La Banque PC détient des actifs liquides sous forme de soldes de comptes tenus auprès de banques et de titres de haute qualité suffisants pour satisfaire aux exigences de la réglementation et répondre à ses besoins opérationnels et couvrir les sorties de trésorerie prévues et imprévues. Les actifs liquides font également l'objet d'une surveillance quotidienne et sont étayés par une gamme d'indicateurs d'alerte précoce. Au 31 décembre 2014, les actifs liquides se chiffraient à 226 millions de dollars.

La Banque PC respecte un cadre exhaustif relativement à la gestion du risque de liquidité, lequel est établi selon :

- Des politiques approuvées par le conseil d'administration et réévaluées annuellement;
- Des programmes de financement approuvés par le conseil d'administration qui assurent une diversification efficace des sources et des échéances du financement;
- La tenue régulière de simulations de crise et d'analyses de sensibilité selon divers scénarios;
- La garantie que les activités de trésorerie sont appuyées par une expérience adéquate et des ressources compétentes.

RISQUE DE CHANGE

La Banque PC est exposée à un risque de change négligeable puisqu'elle détient peu d'actifs en devises.

RÉMUNÉRATION

INFORMATIONS QUALITATIVES

Ensemble des éléments composant la rémunération

La grille du programme de rémunération de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») à l'intention des cadres dirigeants comprend le salaire de base, les incitatifs à court terme en espèces et un régime incitatif à long terme. Le salaire de base tient compte des éléments suivants pour chaque cadre dirigeant : a) le niveau de responsabilité, b) la compétence et l'expérience, c) la valeur du marché du poste et d) le rendement d'ensemble, tant individuellement qu'au sein de l'unité fonctionnelle. Les rôles sont évalués en fonction du marché, de comparateurs internes et de comparateurs externes. La révision du salaire de base a lieu une fois par année ou selon une fréquence dictée par la conjoncture du marché.

Régime incitatif à court terme

Le RICT de la Banque PC a pour but d'inciter les cadres dirigeants à atteindre les objectifs financiers et commerciaux annuels de la société. Le rendement de chaque personne est évalué au cours de chaque exercice en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers et de performance précis qui varient d'un exercice à l'autre. Le RICT repose sur l'évaluation du rendement à l'aide de diverses mesures de rendement ayant pour but de centrer l'attention des dirigeants et des collègues sur les moteurs clés de l'entreprise et sur la création de valeur tant à court qu'à long terme.

Le RICT est un programme autofinancé qui prévoit des droits à paiement à condition que les seuils financiers minimaux fixés soient atteints. Les cibles d'attribution de primes à court terme sont établies en fonction de facteurs précis, dont la complexité, la portée et l'incidence d'un rôle au cours d'une période de 12 mois. Tous les collègues qui y participent se voient attribuer un incitatif en espèces à court terme cible, exprimé selon un pourcentage du salaire de base déterminé en fonction du poste et de l'échelon occupés au sein de l'organisation. Les paiements en espèces varient de zéro à la cible maximale fixée pour chaque fourchette, selon le rendement réel atteint par rapport aux cibles de rendement établies. Les cibles du RICT se situent dans une fourchette de 40 % à 100 % dans le cas des cadres dirigeants.

Régime incitatif à long terme

Le régime incitatif à long terme (le « RILT ») fondé sur des actions de la société a pour but de motiver les cadres dirigeants et d'accroître la valeur actionnariale. Les dirigeants de la Banque PC participent au RILT de LCL qui prévoit l'attribution d'incitatifs à long terme sous forme d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement inaccessibles (les « UATI ») et d'unités d'actions au rendement (les « UAR ») de LCL. La valeur des options sur actions et des UATI est directement liée à la variation de la valeur des actions ordinaires de LCL. En général, les dirigeants sont admissibles annuellement aux attributions du RILT. Le montant de l'attribution annuelle de primes auquel a droit un dirigeant est déterminé en fonction de l'attribution totale au titre du RILT du dirigeant. Les UAR constituent une forme de rémunération à long terme à risque destinée à motiver les dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux. Le nombre cible d'UAR attribuées chaque année tient compte de la portée du rôle d'un dirigeant, de son impact sur l'entreprise et des pratiques concurrentielles du marché.

Le régime d'options sur actions ainsi que les régimes d'UATI et d'UAR sont gérés par LCL et administrés par un comité de gouvernance de LCL qui approuve les participants, effectue les attributions d'options et définit les limites, restrictions et conditions régissant toute attribution d'options. Les détails complets concernant les régimes d'options sur actions et les régimes d'UATI et d'UAR de 2014 de LCL figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de LCL de mai 2014, qui peut être obtenue au www.sedar.com.

INFORMATIONS QUANTITATIVES**Paielements en vertu du régime incitatif à court terme**

	Nombre total de personnes bénéficiaires	Valeur totale
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2013	9	1 716 \$
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2014	9	2 331 \$

Régime d'options sur actions

	Nombre total de bénéficiaires	Juste valeur à la date d'attribution	Barème d'acquisition	Calendrier d'acquisition
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2013	10	1 417 \$	20 % par année	7 ans
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2014	10	3 371 \$	20 % par année	7 ans

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI ») et régime d'unités d'actions au rendement (« UAR »)

	Nombre total de bénéficiaires	Juste valeur à la date d'attribution	Date de clôture de la période de rendement
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2013	10	1 115 \$	28 févr. 2016 au 31 juill. 2016
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2014	10	1 424 \$	28 mars 2017 au 7 mai 2017

Rémunération des membres du conseil d'administration

	2014	2013
Honoraires et débours des membres du conseil d'administration de la Banque PC	614 \$	393 \$